

Référentiel : RFE (Recommandations formalisées d’experts) publiées en mai 2024 par la Sfar et la Spilf sur l’Antibioprophylaxie (ATBP) chirurgicale et interventionnelle

	Fiche « Etablissement »	Grilles d’audit
Qui ?	Remplie une seule fois par ES en réunion multidisciplinaire (au minimum le pilote de l’audit avec un représentant de l’équipe d’anesthésie-réanimation)	Remplies par des auditeurs volontaires identifiés par le pilote +/- le groupe projet. Ouvert à tout professionnel concerné par l’ATBP et/ou l’amélioration des pratiques
Quoi ?	Vise à évaluer le système documentaire local dédié à l’ATBP : - Protocole et son actualisation - Organisation et traçabilité de la prescription et de l’administration des ATB pour l’ATBP	Vise à évaluer les pratiques d’ATBP pré, per et postopératoire via un recueil sur les supports locaux de traçabilité. Comparaison avec le référentiel, valorisation des bonnes pratiques et identification des axes d’amélioration nécessaires.
Pourquoi ?	1-Pour décrire l’organisation actuelle des ES autour de l’ATBP 2-Pour faire un point sur le niveau d’actualisation des protocoles vis-à-vis du nouveau référentiel 3-Pour faciliter le travail d’évaluation des auditeurs sur dossiers (identification des supports de traçabilité) 4-Pour avoir des éléments de compréhension lors de l’exploitation des pratiques constatées	1-Pour évaluer le niveau de conformité des pratiques et accompagner les ES en cas de difficulté à la mise en œuvre. 2-Pour explorer les différences constatées et distinguer ce qui relève de choix locaux ou d’éventuels mésusages. 3-Pour faire un point sur le niveau d’actualisation des pratiques vis-à-vis du nouveau référentiel
Où ?	Dans tous les ES ayant une activité chirurgicale et/ou interventionnelle quel que soit leur statut (public, privé, espic)	Dans toutes les spécialités décrites dans les RFE (cf. liste fournie) : - Chirurgie - Médecine interventionnelle - Endoscopie interventionnelle Pour tout patient adulte (≥ 18 ans) sauf si infecté et/ou sous antibiotiques
Quand ?	Recueil possible d’octobre à décembre 2025 Fiche « ES » à remplir en premier, avant les grilles d’évaluation sur dossier Saisie en ligne à venir sur la plateforme Spicmi avec édition d’un rapport automatisé (seront possibles jusqu’à fin janvier 2026)	
Comment ?	Récupérer la fiche et la grille sur le module de téléchargement ainsi que tous les documents d’accompagnement au niveau du site du CPias IDF, onglet Spicmi, page ATBP 2025	

Pour toute question : spicmi.contact@aphp.fr